

Albanais!
fédérales et de l'Est, Allemands
e, Autrichiens!
Baltes d'Esthonie, de Lettonie,
Belges!
Bougres
Chypriotes!
Danois!
Espagnols!
Finnois! Finlandais!
Français!
Grecs, Grand Breton!
Hellènes et Grecs!
Hongrois!
Irlandais!
Islandais!
Italiens!



Centre européen
de la culture

**Denis de Rougemont,
l'Européen**



FONDATION MARTIN BODMER
BIBLIOTHÈQUE ET MUSÉE

Denis de Rougemont, l'Européen

DUSAN SIDJANSKI

*Président du Centre européen de la culture
Conseiller spécial du Président de la Commission européenne
Professeur honoraire à l'Université de Genève*

Destin européen fabuleux de cet écrivain suisse qui quitte son pays pour Paris en invoquant le manque de « capitale intellectuelle en Suisse ». Dès lors commence son aventure européenne. Il participe à la création de deux mouvements personnalistes, « Esprit » avec Emmanuel Mounier et « L'Ordre nouveau » avec Arnaud Dandieu et Alexandre Marc. Deux idées-forces, auxquelles il restera fidèle toute sa vie de penseur et d'Européen, s'affirment à cette époque parisienne : la personne et le fédéralisme.

9

La personne est au centre de sa réflexion. Denis de Rougemont fait remonter l'origine de la notion nouvelle personne au Concile de Nicée (325). A l'encontre de la notion grecque d'individu et du concept romain de citoyen, le christianisme libère par la conversion ou la révolution individuelle tout homme, noble ou esclave. Il promeut la pleine reconnaissance de la personne, de l'autre, en l'étendant à tout être humain considéré dans sa dignité. A la suite des stoïciens qui ont prôné l'égalité entre hommes libres et esclaves, le christianisme impose la pleine *reconnaissance de la personne*. L'homme libre et responsable, tendu vers l'accomplissement de sa fin, est reconnu comme tel au sein d'une communauté où il est appelé à s'épanouir.

Communauté d'hommes libres dont la fédération assurera l'ordre général et la liberté de tous (principes de L'Ordre Nouveau, 1934), le fédéralisme est à la fois une méthode, une attitude et un style d'organisation d'une communauté politique. Son idée du fédéralisme apparaît bien moins théorique que celle de ses amis de L'Ordre Nouveau. C'est un fédéralisme vécu dès sa tendre jeunesse, donc proche et davantage orienté vers l'action, comme l'attestent de nombreux articles qu'il publie à cette époque. Personnalisme et fédéralisme seront, sa vie durant, deux grands thèmes de son œuvre et de son action¹.

Penser avec les mains, paru en 1936, est le premier manifeste européen de Denis de Rougemont et un traité de la pensée engagée². En écrivain engagé, il n'entre pas en politique mais tout simplement assume le sens politique de ses écrits et les conséquences de ses actes. Depuis toujours, sa grande ambition consistait à penser en acte : « Réaliser une pensée, ce n'est pas seulement la mettre à exécution ... c'est avant tout *devenir cette idée* et le théâtre de sa passion »³. Sa passion, l'Europe fédérée, était le lieu de convergence de sa pensée fédéraliste, de l'action européenne de l'écrivain engagé et de sa vision de l'avenir.

L'essence de sa conception du fédéralisme est inscrite dans cet ouvrage prémonitoire comme il le constate dans la préface à l'édition de 1972 : « Rien d'étonnant si, relisant l'ouvrage dix ans plus tard ... je me suis étonné d'y retrouver le principe d'une *Morale du But* dont j'étais convaincu que je venais de l'inventer, et si aujourd'hui, ayant publié une *Lettre ouverte aux Européens* et je ne sais combien de pages sur les communautés régionales, textes qui me paraissent

¹ La reconnaissance de la personne et le fédéralisme sont à l'origine et à la base de notre longue collaboration qui commence en 1956, précédée par ma thèse de 1954 sur le *Fédéralisme amphictyonique*, Lausanne, F. Rouge, Librairie de l'Université, 1956. L'année d'après, sa dédicace salue mon entrée dans l'aventure européenne (Denis de Rougemont, *L'Aventure occidentale de l'Homme*, Paris, Albin Michel, 1957). C'est le début de notre collaboration et de notre amitié.

² *Penser avec les mains*, Paris, Idées/Gallimard, 1972, p. 16

³ *Ibid.*, p. 238

renouveler de fond en comble ma doctrine du fédéralisme, j'en retrouve les notions de base rapidement mais clairement dans ce livre paru en 1936 »⁴. Sous la richesse d'idées originales présentées dans un style percutant quand ce n'est provoquant, transparait un fil conducteur à travers les multiples facettes de son œuvre.

Articles et livres se succèdent à un rythme impressionnant. Cette période parisienne d'épanouissement explosif atteint le point culminant à la sortie de son chef-d'œuvre, *L'Amour et l'Occident*, en 1939. « Une conception toute nouvelle de l'amour – écrit-il en 1977 – est née dans le midi de la France : l'amour courtois. Or, elle est née de la rencontre imprévue et parfaitement imprévisible de trois facteurs hétéroclites : une rhétorique de l'amour-sentiment intimement liée à la mystique des soufis dans l'Islam et donnant lieu à un mouvement propagé de Bagdad à l'Andalousie, le long des rives sud de la Méditerranée ; une hérésie manichéenne née en Perse et propagée le long des rives nord de la même Mer civilisatrice jusque dans les pays du sud de l'Europe : le catharisme ; et enfin la proximité géographique du Languedoc et de l'Espagne, alors physiquement occupée, civilisée, administrée (je n'ose pas dire colonisée) par les Arabes. Et tout cela se passait à l'époque des croisades »⁵. Quelle alchimie de toutes ces cultures dans le creuset commun européen enrichi par ses diversités.

La culture au sens le plus ample est le fondement de son fédéralisme. L'héritage culturel comprend « la somme de tous les produits de la culture au cours des âges : religions et philosophies, arts et lettres, sciences et techniques, idéaux et pratiques politiques, législations et codes de la Cité, jugements moraux, esthétiques et critiques, réflexes acquis et sagesse proverbiales, et enfin ou d'abord les langues et tout ce qu'elles conditionnent – mode de sentir, de juger, de penser – à quoi s'ajoutent, puisque ces éléments constitutifs sont pluriels et souvent antinomiques, leurs combinaisons innombrables en systèmes toujours plus complexes, successifs ou simultanés, et les interactions

⁴ *Penser avec les mains*, p. 7 : (Préface 1972)

⁵ Denis de Rougemont, « Sur le rôle de l'Europe dans le dialogue des cultures » *CADMOS* n° 50, été 1990, p. 7

de ces systèmes»⁶. Dans son *Testament européen* du 24 octobre 1985, il ajoute un nouvel éclairage à sa conception de la culture : « Je pars de l'idée que la culture, bien avant d'être l'ensemble des arts, des lettres, des philosophies et des sciences, est foncièrement un système d'évaluation de l'existence dans une communauté donnée, ici l'ensemble des Européens. Un système de finalités de l'existence et de valeurs propres à guider les hommes vers ces finalités communément reconnues et indiscutées, telles que la liberté des personnes, inséparable de leurs responsabilités dans la communauté. Fonder la construction de l'Europe fédérée sur la culture, c'est donc faire valoir dans tous les grands domaines de la vie publique et les activités principales d'une société le respect des finalités communes à ces activités »⁷.

Affecté à l'Etat-Major à Berne en septembre 1939, Denis de Rougemont assume des fonctions à la section « Armée et Foyer ». Condamné à 15 jours de prison militaire en 1940 à la suite d'un article sur l'entrée d'Hitler à Paris, il est chargé d'une mission de conférences aux Etats-Unis. En tant que rédacteur des émissions à « La voix de l'Amérique parle aux Français » (1941-1942), il se lie d'amitié avec un cercle d'intellectuels européens dont faisaient partie Alexis Léger (Saint-John Perse), Saint-Exupéry et Coudenhove-Kalergi⁸. Le débat sur l'Union de l'Europe se noue avec le Comte Coudenhove-Kalergi, fondateur de Pan-Europe en 1923 et l'auteur du *Manifeste Paneuropéen* en 1924, année qui marque le passage de l'idée à l'action politique européenne. Quant à Alexis Léger, il a rédigé en 1930, en qualité de Secrétaire général du Quai d'Orsay, le « *Mémoire Briand* » sur l'organisation d'un régime d'union fédérale européenne. La voix est ouverte à l'engagement européen de Denis de Rougemont. L'expérience américaine ne fait que durcir son

combat pour la liberté et renforcer sa conviction européenne. Il n'aura de cesse de dire et d'écrire que, vue de loin, l'Europe est une.

De retour en Europe en 1946, il prend part à la conférence sur *l'Esprit européen* organisée par les Rencontres internationales de Genève en septembre 1946. En conclusion de son analyse plutôt pessimiste de la situation en Europe, il termine par la profession de sa foi européenne, de « son amour de l'Europe » et de sa confiance en la Fédération européenne. « Il n'y a de Fédération européenne imaginable qu'en vue d'une fédération mondiale... La pensée du monde, c'est l'Europe. Et s'il s'agit vraiment de penser, que penser d'autre pour la paix, je vous le demande, qu'un idéal fédératif mondial. C'est pourquoi, sans reculer devant l'apparence d'un calembour, mais qui formule non sans bonheur, je crois, l'attitude d'engagement et de solidarité qui doit ici nous inspirer, je dirai, songeant à l'Europe et à sa vocation mondiale, et je vous invite à le dire avec moi : je pense, donc j'en suis »⁹.

A la suite de cette rentrée remarquée sur la terre de l'Europe, Denis de Rougemont assumera un rôle de premier plan dans le lancement de l'union de l'Europe¹⁰. En me replongeant dans l'histoire de cette période, je suis toujours plus émerveillé par la force de l'idée du fédéralisme qui poursuit son œuvre modelant la construction de la Communauté puis de l'Union européenne. En effet, l'Union pratique du fédéralisme comme Monsieur Jourdain fait de la prose, sans le dire ou sans le savoir. Or, Denis de Rougemont a été avec Henri Brugmans et Raymond Silva, le principal inspirateur et promoteur de l'idée de Fédération européenne. Dans « l'attitude fédéraliste » qu'il rédige et expose au *Congrès de Montreux*, organisé par l'Union européenne des fédéralistes (UEF) en 1947, il propose à la réflexion des participants six principes sur lesquels repose une fédération. En résumé :

⁶ D. de Rougemont, *Œuvres complètes III: Ecrits sur l'Europe*, vol. I, Paris, Edition de la Différence, 1994, p. 368.

⁷ D. de Rougemont, *Présentation d'un programme d'activités à venir pour le Centre Européen de la Culture*, texte dactylographié daté du 24 octobre 1985, rédigé peu avant sa mort.

⁸ Parmi les exilés, on compte aussi Jacques Maritain, André Breton, Max Ernst, Boris Souvarine et bien d'autres.

⁹ Rencontres internationales de Genève, *L'Esprit européen*, Benda – Bernanos – Jaspers – Spender – Guéhenno – Flora – Rougemont – Salis – Lukacs, Neuchâtel, Editions de la Baconnière, 1947, p. 163

¹⁰ Dusan Sidjanski, *L'avenir fédéraliste de l'Europe*, Collection de l'Institut européen de l'Université de Genève, Paris, Presses universitaires de France, 1990, pp. 30-39, 261-281, 438-440

Tout d'abord le renoncement à l'hégémonie, le renoncement à l'esprit de système, car fédérer, c'est réunir des éléments hétéroclites. Le fédéralisme ne connaît pas de problème de minorités : sauvegarder la qualité propre de chaque minorité, tel est le but d'une fédération ; de même que préserver la qualité propre des Nations ou des Etats fédérés, ou des Régions fédérées. En outre, le fédéralisme repose sur l'amour de la complexité : c'est le contraire de la simplification totalitaire, de l'uniformité imposée par le pouvoir central. En vérité, une fédération se forme de proche en proche par le moyen des personnes et des groupes. Elle naît et croît dans un espace de liberté, de démocratie et de pluralisme, dans la multiplicité des idées, des cultures, des partis et des régions et dans un tissu social complexe et diversifié. Le fédéralisme évoque le courant qui circule de bas en haut. Il s'élabore à partir de la base et n'est pas imposé d'en haut à l'instar de la décentralisation, terme que Denis de Rougemont n'aimait pas employer. Comme la région, le fédéralisme est naturel et fonctionnel et ne résulte pas d'une contrainte artificielle.

Ce tableau des principes du fédéralisme est complété par le rappel des vertus qui caractérisent l'esprit du fédéralisme à l'exemple des vertus républicaines définies dans *L'Esprit des lois* de Montesquieu. Parmi ces vertus, figure le respect du réel et notamment des réalités régionales, mais aussi le respect du petit par opposition à la vénération du gigantisme dans l'Etat centralisé. Autre vertu, la tolérance, c'est-à-dire l'acceptation de l'altérité de l'autre, la reconnaissance de la personne d'autrui, vertu qui assure à tout un chacun son épanouissement. Principes et vertus fédéralistes sont autant d'idées-forces qui ont insensiblement contribué à l'orientation fondamentale de l'Union européenne.

Le Congrès de la Haye de 1948 qui marque le début du mouvement d'intégration projette Denis de Rougemont sur le devant de la scène européenne. L'homme de plume, le penseur de l'Europe fédérée se mue en homme d'action. C'est le véritable décollage de son destin et de son activité d'Européen, de son engagement corps et âme pour la cause de l'Union de l'Europe. Comment ne pas être en admiration devant l'œuvre et l'influence, souvent passées sous silence, de Denis de Rougemont ? Il a laissé une empreinte profonde

sur le Congrès de La Haye en dépit du clivage opposant les deux principales tendances, les unionistes représentés par les Anglais et les fédéralistes continentaux unis quant à l'objectif à atteindre mais divisés au sujet des moyens.

Trois résolutions expriment le programme du Congrès (*politique, économique et culturelle*) dont la substance est reprise dans le *Message aux Européens* que son auteur, Denis de Rougemont, a fait approuver par le Congrès. C'est un véritable *Manifeste européen* qui définit un programme d'action politique pour l'Europe unie, prévoyant entre autres une Assemblée, une Cour des droits de l'homme, un Marché commun et la libre circulation. Autant de projets qui, soutenus par un millier de délégués, seront à l'origine du Conseil de l'Europe et de la Communauté européenne. La Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) naîtra de la rencontre de cette action de promotion issue d'associations de citoyens regroupés en Mouvement européen et du projet politique fonctionnel élaboré par Jean Monnet et formulé au nom de la France par Robert Schuman. Malgré leur différence d'approches, la finalité commune de Denis de Rougemont comme de Jean Monnet est l'édification d'une Fédération européenne. La CECA n'est qu'un premier pas vers cet objectif partagé.

La commission culturelle du Congrès de La Haye, dont le secrétariat était dirigé par Denis de Rougemont, est à l'origine du *Collège d'Europe* de Bruges et du *Centre européen de la culture de Genève*. Le Centre a été à son tour établi à Genève par Denis de Rougemont et Raymond Silva le 7 octobre 1950. La mission générale du Centre européen de la culture telle qu'elle a été définie par Denis de Rougemont consiste à « contribuer à l'union de l'Europe en ralliant les forces vives de la culture dans tous nos peuples et en leur offrant : un lieu de rencontre ; des instruments de coordination ; un foyer d'études et d'initiatives ». Le Centre sera l'un des moyens de diffusion de la pensée européenne et fédéraliste de Denis de Rougemont ainsi que le principal instrument de son action. Son *Testament européen* témoigne de son attachement au Centre européen de la culture. Dès sa création, on assiste à une véritable explosion d'initiatives, de projets, et d'activités. Engagé dans cette aventure européenne dès 1956, je ne cesse d'admirer la profusion

d'idées et d'actions de Denis de Rougemont qu'il anime en parallèle à son œuvre d'écrivain. La stratégie consiste à concevoir des projets, à réunir des groupes de réflexion puis à passer à l'action : intervention auprès des gouvernements dans le sens d'une fédération européenne, création d'associations autonomes rattachées au Centre ou initiation de projets qui sont repris ou confiés à des organisations officielles. Le tout accompagné d'une action de publications et de diffusion.

16 Une initiative exemplaire du Centre est à l'origine du CERN (Centre Européen de Recherches Nucléaires). Certes, l'histoire officielle offre une présentation qui met l'accent exclusivement sur le rôle des gouvernements, notamment au cours de la conférence générale de l'UNESCO à Florence en 1950. Cependant, le processus réel fut différent, comme il résulte du témoignage du professeur P. Auger, alors directeur du Département des sciences exactes et naturelles de l'UNESCO : « L'entrée dans le monde où nous vivons d'un organisme nouveau, qu'il s'agisse d'un être vivant ou d'une institution, passe par une série de phases qui se commandent les unes les autres. L'idée, la conception, la naissance proprement dite, le développement. Et c'est bien ce qui s'est passé dans le cas du CERN, et c'est au cours d'une réunion du Centre Européen de la Culture, ici à Genève, le 12 décembre 1950, que s'est produit l'un des événements essentiels de la chaîne, la conception. L'étape précédente, celle de l'idée, est plus difficile à préciser : on peut citer la Conférence de Lausanne le 9 décembre 1949... ». Le rôle de l'UNESCO a consisté à porter le projet du Centre (Lausanne 1949, Genève 1950) au stade des négociations officielles. Ceci fait, le CERN s'est développé dès 1951 en toute indépendance tant du Centre – bien que sur la lancée de son initiative – que de l'UNESCO. La promotion de la recherche européenne est un souci qui habite Denis de Rougemont depuis son séjour à Princeton et ses entretiens avec Albert Einstein et Robert Oppenheimer. C'est le même souci du développement de la recherche de pointe commune qui a incité le Président de la Commission européenne José Manuel Barroso à concevoir un Institut Européen de Technologie (IET).

Autre exemple : en 1953, un groupe de 20 personnalités réunies autour de Denis de Rougemont a élaboré une *Constitution de l'Europe*

fédérale. Ce processus politique a été stoppé net par l'échec de la CED. Ce qui n'a pas empêché le Centre de continuer le débat sur l'avenir fédéraliste de l'Europe. Tout en étant conscient des obstacles matériels (Etat-Nation, intérêts acquis), Denis de Rougemont est convaincu que les obstacles les plus tenaces résident dans les mentalités. D'où son action d'éducation civique européenne et le lancement d'expériences-pilotes et d'euroateliers dont l'Europe a plus besoin que jamais. La réflexion sur le projet d'une Université européenne a donné lieu à la création de l'Institut universitaire d'études européennes à Genève en 1963 et a servi d'inspiration à l'Institut européen universitaire de Florence ainsi qu'à un Master européen¹¹. A présent, le Centre européen de la culture contribue à la promotion de « *La main à la pâte* » (« *Penser avec les mains* », en Suisse), méthode expérimentale d'introduction de la science dans les classes primaires (Georges Charpak). Cet effort fait partie d'une initiative visant à élaborer une stratégie multidimensionnelle d'éducation européenne qui a pour but de diffuser les principes démocratiques et fédératifs au plan de l'Europe.

17 Parallèlement, il constate que l'Europe a un besoin vital du dialogue avec les autres cultures : elle est elle-même une culture de dialogue, née de la synthèse difficile et jamais achevée de plusieurs cultures et traditions, en tension et contradiction. Le premier *dialogue des cultures* qui s'est déroulé à Genève en 1961 a été suivi d'une conférence Europe-Monde à Bâle en 1964. La chaîne a été interrompue par la maladie de Denis de Rougemont. Mais aussi faute de ressources, les dialogues des cultures étant en avance sur les idées de l'époque. Aujourd'hui le dialogue des cultures revient en force comme en témoignent le Colloque de Genève de janvier 2004 et la Conférence de Lisbonne d'avril 2004, sous le Haut patronage

¹¹ Centre européen de la culture, *Une Université européenne ?*, Bulletin n° 3, juillet 1958

¹² Faut-il rappeler que José Manuel Barroso, assistant au Département de science politique de l'Université de Genève de 1980 à 1985, a suivi les enseignements de Denis de Rougemont à l'Institut universitaire d'études européennes et a obtenu deux diplômes supérieurs à Genève en sciences politique et en études européennes.

du Premier Ministre du Portugal, José Manuel Barroso¹². C'est une dimension primordiale du rôle de l'Europe dans le monde.

Les principes fédératifs formulés par Denis de Rougemont dès 1947 trouvent une large application dans les traités européens qui n'admettent pas l'hégémonie d'un Etat membre. De même, les traités privilégient les moyens et petits Etats membres tant dans la composition des institutions que dans leurs processus de décision. Aussi, les traités cherchent-ils à préserver l'identité des Etats membres et, dans l'ensemble, reproduisent les principales valeurs qui font partie de la culture européenne. Quant à la complexité de l'Union européenne, elle a atteint un tel degré qu'aujourd'hui un certain retour à des procédures plus simples et plus transparentes s'impose sous peine d'une inefficacité croissante.

18 Dans sa conception de la Fédération européenne, les Etats membres ne constituent qu'un acteur, certes important, parmi tant d'autres en commençant par les Régions. En effet, il ne cesse de rappeler que les Etats sont dépassés par le haut par la fédération et par le bas par les régions. Et de conclure : « Parce qu'ils sont trop petits, les Etats-nations devraient *se fédérer* à l'échelle continentale ; et parce qu'ils sont trop grands, ils devraient *se fédéraliser* à l'intérieur »¹³. Cette répartition des tâches se fait en fonction du principe de subsidiarité. Citant souvent l'observation d'un diplomate américain, D. Moynihan à propos des Etats-Unis, il transposait la subsidiarité en termes européens. « Ne confiez jamais à une grande unité ce qui peut être fait dans une plus petite. Ce que la famille peut faire, les Etats ne doivent pas le faire. Ce que les Etats peuvent faire, le gouvernement fédéral ne doit pas le faire ». Le même principe s'applique à l'Europe fédérée qui ne doit se charger que des tâches qui dépassent la capacité des Etats européens pris séparément. Les compétences d'une commune, d'une région, d'un Etat, d'une fédération européenne, doivent être définies par la dimension des tâches à accomplir. A mesure qu'augmentent les dimensions des tâches – transports, énergie, emploi, inflation, défense – le niveau de

décision s'élève jusqu'à devenir continental ou mondial. Le principe de subsidiarité a été formulé par le Projet d'Union du Parlement européen dit Projet Spinelli en 1984. Repris dans le Rapport du Comité Delors sur l'Union économique et monétaire, il a été mis en œuvre dès l'Acte unique européen puis successivement affiné et développé par les traités de Maastricht, d'Amsterdam et de Nice. Le projet de Traité constitutionnel lui a réservé une place de choix.

L'Europe des régions s'inscrit pas à pas dans la réalité de la Fédération européenne, selon une des idées favorites de Denis de Rougemont. Les régions dans leurs formes multiples sont des « espaces de participation civique » qui offrent aux citoyens l'occasion de prendre leurs affaires en main. A ce titre, les régions forment un nouvel étage entre communes, Etats et l'Union et constituent des piliers dynamiques de la Fédération. Elles tissent ainsi de nombreux réseaux de solidarités et de coopération diversifiés tout en s'intégrant dans le cadre général des objectifs et des institutions de l'Union. Deux tendances au réveil des régions se profilent : la régionalisation, voire la fédéralisation des Etats et l'émergence de grandes régions au sein de l'Union européenne. Aux côtés des Etats fédéraux tels que l'Allemagne et la Belgique, auxquels se joint l'Espagne en voie de fédéralisation, de nombreux Etats se régionalisent selon des formes et des rythmes différents à l'exemple de l'Italie, voire même du Royaume-Uni et de la France. Certes, à l'échelle de l'Union européenne l'idée d'un *Sénat des régions* proposée par Denis de Rougemont en 1977, bien que reprise à leur compte par les Laender allemands, n'a pas été pleinement réalisée¹⁴. Mais elle a donné lieu à la création en 1993 d'un *Comité des régions* de l'Union européenne qui est composé d'une diversité d'élus des régions, des villes et des communes. Du même coup, il est détenteur d'une légitimité démocratique qui reflète les visages multiples de l'Union. A ce titre, il a vocation à se rapprocher d'un Sénat des régions. A condition qu'il sache exploiter ce potentiel de légitimité, il est un Sénat des élus régionaux et locaux en puissance.

¹³ *Ecrits sur l'Europe*, réunis par C. Calame, Paris, Edition de la Différence, 1994, vol. II, p. 793

¹⁴ *L'Avenir est notre affaire*, Stock, Paris, 1977, p. 353

Un domaine dans lequel sa vision s'est affirmée dès les années 70, c'est l'environnement : « *Ecologie, Régions, Europe fédérée: même avenir* »¹⁵. Malgré l'insertion d'un titre sur l'environnement dans le texte de l'Acte unique puis dans l'Union européenne, les espoirs de Denis de Rougemont n'ont été que partiellement satisfaits. Son intuition quant au rôle novateur que devaient y remplir le Parlement européen et le Sénat des régions s'est avérée d'une *prévision surprenante*. De surcroît, la politique de l'Union en matière d'environnement se reflète sur le plan mondial où l'Union assume le rôle de pionnier comme dans l'exemple du Protocole de Kyoto.

Une autre intuition prémonitoire de Denis de Rougemont porte sur le lien entre le fédéralisme et la haute technologie de communication. Dans ce nouveau contexte, la méthode fédérale d'organisation de communautés politiques apparaît comme la plus adaptée et la plus prometteuse. Cette intuition est en train de devenir réalité. L'expansion des réseaux horizontaux, la nouvelle capacité d'action des individus comme des groupes ou des organisations publiques et privées, ouvrent de nouveaux horizons à la participation plus directe à des liens coopératifs mais aussi à des formes nouvelles d'opposition et de mobilisation des masses. Il n'en reste pas moins que les tissus sociaux et les acteurs comme les entreprises et les institutions politiques évoluent vers des formes décentralisées de réseaux horizontaux, qui ouvrent de nouvelles perspectives de participation tant souhaitée par Denis de Rougemont. Dès à présent, on observe que le pouvoir politique hiérarchique, fondé sur la force considérée comme légitime, tend à prendre la forme d'un leadership qui n'impose pas sa volonté mais cherche à consulter, à associer, à persuader et à entraîner les divers acteurs dans les sociétés de communication. C'est la force douce de l'Europe.

Les idées et les initiatives de Denis de Rougemont, qui ont été parfois considérées comme un « rêve européen » au moment où il les a formulées, s'inscrivent graduellement et au gré des constellations

¹⁵ Sous le terme d'*écologie* qui nous a paru étrange à l'époque, Erico C. Nicola nous a initiés à l'environnement. « L'homme et son environnement », *Remises en question*, Institut Universitaire d'études européennes, Genève 1971, pp. 16 à 24.

politiques, dans la réalité européenne. Aussi, apportent-elles la preuve de l'actualité de l'approche fédérative qui correspond à la fois au besoin de « l'Union dans la diversité » et à l'impact des hautes technologies sur la remodelisation des relations entre personnes au sein de nouvelles formes d'organisation politique et sociale. Le nouveau fédéralisme est notre avenir.

Denis de Rougemont, visionnaire de l'Europe fédérale, figure parmi les Pères fondateurs aux côtés de Jean Monnet, Robert Schuman, Konrad Adenauer et de Paul Henri Spaak. Son apport en idées créatives s'inscrit parfaitement dans la conception humaniste et universelle de Martin Bodmer. Par des voies distinctes, tous les deux nous invitent au *dialogue des cultures*. L'Europe étant un des pôles créatifs de la culture universelle, Denis de Rougemont lui a attribué un rôle de promotion du dialogue des cultures.

Et pour clore cette brève présentation, je ne puis m'empêcher d'évoquer le souvenir de mes dernières rencontres avec Denis de Rougemont en automne 1985. Toute son énergie était concentrée sur le programme des activités et sur l'avenir du Centre auquel il a consacré une grande partie de sa vie. Était-ce pour me confier cette mission ou tout simplement ressentait-il le besoin d'en parler à un proche collaborateur et ami ? Toujours est-il que le souvenir de ce message m'a inspiré la volonté de ranimer les activités du Centre avec le soutien de l'Union européenne des fédéralistes (UEF) et de plusieurs amis dont José Manuel Barroso, en dépit du fait que, dans un contexte local, le Centre était condamné à disparaître. Sauvegarder, redonner vie à ce « patrimoine européen » légué à Genève par Denis de Rougemont, c'est l'hommage que je tiens à lui rendre. Comme souvent, ses idées étaient trop en avance sur son temps. Or, il s'avère qu'aujourd'hui l'Europe et la Suisse ont un besoin vital d'une contribution fondée sur la culture européenne, donc sur les valeurs fondamentales de la démocratie et du fédéralisme¹⁶. C'est sur ce fondement commun que nous sommes engagés à contribuer à la formation d'une Fédération européenne. C'est, comme il se plaisait à le dire, la morale du but.

¹⁶ Pour Denis de Rougemont comme pour moi, la démocratie constitue la base générale dont une forme d'organisation politique est la fédération.